



ADHÉSION 2017

À renvoyer à :

Association Nationale des Maisons des Adolescents – ANMDA
Espace Andrée CHEDID
60 rue du Général LECLERC 92 130 Issy-les-Moulineaux

Conformément à l'article 5 des statuts, « Peuvent adhérer à l'association, des personnes physiques ou des personnes morales (représentant des dispositifs, établissements et services) dont tout ou partie de l'activité est consacré à intervenir dans une Maison des Adolescents ou dans sa gouvernance, et qui manifestent leur volonté d'adhérer à l'association, par une demande écrite auprès du conseil d'administration, qui statuera sur leur demande. Ces personnes devront obtenir l'accord de leur Maison des Adolescents pour la représenter dans toutes les instances de la vie associative.

Tous les adhérents s'engagent à respecter les présents statuts, l'esprit de la charte des Maisons des Adolescents et à se conformer aux décisions de l'assemblée générale ainsi qu'au règlement intérieur ».

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Fonction : Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Adresse mail :

Adhère à l'Association Nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA) dont le siège social est situé à La Maison de l'Adolescent – 69 Rue d'Ingouville – 76600 LE HAVRE
En tant que :

Personne morale : cotisation annuelle de 50 €

Nom de la structure : Ville et Dpt :

Personne physique : cotisation annuelle de 10 euros

Pour le règlement (raier la mention inutile) :

- Je joins à cette demande d'adhésion le chèque correspondant à la cotisation annuelle de €
- ou
- Je m'engage à régler ma cotisation annuelle dès réception de ma facture.

Une facture acquittée vous sera retournée dès réception du règlement.

À le

Signature